ger, président de la République du Transvaal, cause une grande sensation à Londres.

Les journaux anglais parlent en guerre contre Guillaume II. Quelques-uns demandent même que l'on fasse une démonstration navale dans la mer Baltique.

Berlin, 4 janvier. — On assure que des explications très vives ont eu lieu, au sujet de la dépêche de l'empereur Guillaume II, entre le comte de Hatzfeldt, ambassadeur d'Allemagne à Londres, et lord Salisbury.

Les commentaires de la presse anglaise ont encore augmenté la tension des relations diplomatiques.

Cologne, 4 janvier. — On mande de Berlin à la *Gazette de Cologne* que les marins allemands ont été sur le point de débarquer dans la baie de Délagoa. Cette décision, prise à la suite de l'insurrection apparue dans le Transvaal, avait pour but de protéger le Consulat de l'Empire à Prétoria. Ces marins avaient été débarqués du croiseur *Séradler*, qui se trouve actuellement dans la baie de Délagoa.

D'autre part, le croiseur *Condor*, qui se trouvait devant Dar-Es-Salouin, avait, à la première nouvelle de l'invasion du Transvaal, reçu l'ordre de partir immédiatement pour la baie de Délagoa.

Le président Kruger ayant réussi à faire disparaître le danger qui menaçait les sujets allemands et les autres habitants pacifiques du pays, un débarquement est devenu inutile.

L'Angleterre et la Triple-Alliance

Paris, 4 janvier. — Au sujet de l'incident Jameson, le *Siècle* de demain dit :

« On aurait pensé qu'il fût au pouvoir du docteur Jameson de détacher, plus que jamais, l'Angleterre de la Triple-Alliance? Et la Triple-Alliance elle-même, qu'en reste-t-il aujourd'hui?

» La brouille de l'Allemagne avec l'Angleterre, la nouvelle amie de l'Italie, ne va-t-elle pas achever de détacher celle-ci du groupe des trois puissances centrales? On peut dire que l'isolement de l'Italie est un fait acquis et certain. »

La France et les événements du Transvaal

Paris, 4 janvier. — Il résulte d'une interview d'un rédacteur du *Gaulois* avec M. Posno, vice-consul du Transvaal à Paris, que l'acte de flibusterie du docteur Jameson a été préparé de longue main par la Chartered Company, et que cet acte, tombant sous le coup du droit commun, sera jugé probablement par la cour d'assises de Prétoria.

D'autre part, l'ancien président de la Ligue des Patriotes, M. Féry d'Esclands, a déclaré à un autre rédacteur du *Gaulois* que notre intérêt, notre raison, nous commanderaient peut-être de nous allier aux allemands contre les anglais, car les allemands ont les mêmes biens, les mêmes droits que nous à défendre :

« Mais, a ajouté M. Fery d'Esclands, les Allemands ont arraché l'Alsace-Lorraine de notre territoire, et, tant qu'ils la détiendront, nous ne pouvons pas être avec eux. »

Le contre-coup des événements du Transvaal sur les fluctuations de la Bourse. à Paris

Paris, 4 janvier. — M. Herbanet, ancien syndic des agents de change, président du conseil d'administration de la Banque française de l'Afrique du Sud, a été reçu ce soir par le ministre des affaires étrangères.

Il lui a remis une lettre, dans laquelle il appelle son attention sur l'émotion causée dans le public français par les événements du Transvaal, et s'en rapporte à lui du soin de sauvegarder les intérêts et les droits de la France dans cette région.

M. Berthelot lui a répondu qu'il était tenu au courant des affaires du Transvaal par notre agent de Prétoria et qu'il veille sérieusement à la protection des intérêts français engagés dans ce pays.

LES LEÇONS DU PASSÉ

Dans un récent ouvrage, « Le journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, » un qui fut couronné par l'Académie Française, un écrivain de talent, M. Ed. Bire relate, au jour le jour, tous les évènements de la grande période révolutionnaire.

Cet ouvrage relève nombre d'erreurs commises par la plupart des historiens de la Révolution.

C'est ainsi que l'auteur, dans son récit de la séance d'ouverture de la Convention, fixe cette séance au 20 septembre, alors que Louis Blanc n'en fait pas mention et la confond dans la seconde.

Michelet fixe également la date de l'ouverture de la Convention au 21 septembre 1792, et fait un tableau pathétique de cette assemblée de révolutionnaires s'entassant « dans la petite salle des Tuileries qui avait été celle du théâtre ».

Le célèbre historien fait doublement erreur, car c'est dans la salle des « Cent Suisses », située dans le Pavillon de l'Horloge, que la Convention se réunit pour la première fois.

C'est dans cette séance, à laquelle assistaient seulement 371 députés sur 749 — moins de la moitié — qu'eut lieu la vérification des pouvoirs.

Cette vérification ne fut en fait, qu'une véritable comédie. Les élections de Paris et de beaucoup d'autres endroits étaient absolument irrégulières, et c'est à la faiblesse des Girondins, alors les maîtres de la Convention, que Robespierre, Danton et Marat, dont l'élection avait été imposée aux parisiens terrorisés, durent de pouvoir siéger dans cette assemblée.

Les Girondins jouent à ce moment, les premiers rôles. Ils ont, avec eux, des ministres comme Roland, des orateurs comme Vergniaud, des penseurs comme Brissot et Condorcet. Pétion, un de leurs grands hommes, est élu président.

Pas un seul Montagnard ne fait partie du bureau.

Mais bientôt les Girondins — ou plutôt les Brissotins, comme on les appelait alors — donnent tant de preuves de faiblesse, qu'au bout de quelques mois ils se voient abandonnés par les trembleurs de la « Plaine ».

C'est à cette faiblesse des Girondins qu'il faut attribuer les plus grandes fautes de la Révolution. C'est à la peur, à la peur de la populace, en ce moment souveraine, qu'obéirent la plupart des régicides en votant la mort de Louis XVI.

C'est la peur qui domine dans tous les actes de la Convention et la conduit aux plus exécrables excès.

C'est à la peur aussi, à la peur qu'éprouvent les Girondins, à la crainte des honnêtes gens de se compromettre — crainte qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et qui amène les plus honnêtes et les plus dignes à se désintéresser de la chose publique — que sont dus la plupart des crimes qui ont ensanglanté la Révolution.

Ces crimes, commis au nom de la Patrie en danger, au nom de la Liberté menacée, personne n'eut osé les perpétrer si les bons, les honnêtes les intègres — qui formaient cependant la grande majorité de la nation — avaient osé entrer en lice, pour défendre, au nom de cette liberté si chèrement conquise, la vie et la liberté de tant de citoyens honnêtes et laborieux, condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, ou, le plus souvent, exécutés sans jugement sur la dénonciation du premier gredin venu.

Car, il ne faut pas l'oublier, la Révolution française n'a pas, comme on le croit généralement, choisi ses victimes uniquement parmi les prêtres et les membres de l'ancienne noblesse royaliste. Elle frappait en aveugle, aussi bien les ouvriers que les aristocrates; les paisibles bourgeois comme les hommes politiques.

Malheureusement, il existe encore, de nos jours, beaucoup de Girondins. Combien de nos grands hommes, en ce moment omnipotents, faisant ou défaisant à leur gré les ministères, seraient réduits à l'impuissance, si les Girondins d'aujourd'hui, profitant des leçons du passé, avaient le courage d'abandonner à eux-mêmes les sectaires admirateurs de la Révolution française qui veulent l'imposer « en bloc » à notre respect et à notre reconnaissance!

Combien d'erreurs, combien de fautes irréparables auraient été évitées, si les « hommes d'ordre » du parti républicain, au lieu de se mettre à la remorque des radicaux et des révolutionnaires socialistes, avaient eu le courage de s'unir à tous les hommes de bonne volonté, pour faire régner l'ordre et la justice.

Mais, hélas! les leçons du passé ne profitent pas toujours — surtout en politique.

LE TIMBRE DES AFFICHES

L'*Officiel* publie un décret, qui reporte de l'imprimeur à l'auteur d'une affiche la responsabilité du timbrage de cette affiche.

Vu les articles 9 et 40 de la loi de finances du 28 décembre 1895, ainsi conçus :

« Art. 9. — Les auteurs des affiches sur papier sont autorisés à les timbrer eux-mêmes après l'impression, par l'apposition des timbres mobiles créés en exécution de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1870.

» Sont abrogées les dispositions contraires de l'article 6 précité de la loi du 27 juillet 1870 et de l'article 2 du décret du 21 décembre 1872.

» Art. 10. — Sont également abrogés, en ce qui concerne l'amende et la solidité prononcées contre l'imprimeur et lorsque la contravention est le fait de l'auteur de l'affiche, les articles 69 de la loi du 28 avril 1816, modifié par l'article 10 de la loi du 16 juin 1824, et 5 de la loi de 18 juillet 1866.

» Un règlement d'administration publique déterminera les mesures nécessaires à l'exécution du présent article et de l'article précédent. »

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

« Article premier. — Les timbres mobiles dont il est fait emploi dans les conditions spécifiées par l'article 9 de la loi du 28 décembre 1895 sont collés avant l'affichage, aux risques et périls de l'auteur de l'affiche, et oblitérés soit par l'instruction au travers du timbre, de la date de l'oblitération et de la signature de l'auteur de l'affiche, soit par l'apposition, et travers du timbre, d'une griffe à l'encre grasse faisant connaître le nom de l'auteur de l'affiche ou la raison sociale de sa maison de commerce, ainsi que la date de l'oblitération. »

NOUVELLES DU JOUR

Le duc de Leuchtenberg à l'Elysée

Paris, 4 janvier. — Le duc de Leuchtenberg, membre de la famille impériale de Russie, a été reçu, cet après-midi, à cinq heures, en audience privée, par le Président de la République.

On rapproche de cette entrevue l'arrivée à Paris du colonel Freedericksz, grand écuyer de l'empereur de Russie, chargé d'une mission auprès du baron de Mohrenheim.

Paris, 4 janvier. — M. Bourgeois, président du Conseil, a été appelé ce soir à l'Elysée, pour conférer avec le Président de la République. On croit que M. Félix Faure a mandé le président du conseil pour s'entretenir avec lui de la visite du duc de Leuchtenberg, membre de la famille impériale de Russie, qui a été reçu ce soir, à cinq heures, en audience privée, à l'Elysée.

L'origine de la liste des 104

Paris, 4 janvier. — L'origine et la non authenticité de la liste des 104 publiée par la *France* sont aujourd'hui établies.

Quatre personnes sont déférées à la cour d'assises pour diffamation, ce sont Vitrac-Desrosiers, toujours introuvable, de Colleville, Houssiot, ancien gérant de la *France*, Bonneterre, administrateur de ce journal. Le juge d'instruction recueille actuellement les déclarations des sénateurs et députés qui ont porté plainte contre la publication de la *France*.

Il faut ajouter que les quatre personnes poursuivies le seront à la fois devant la cour d'assises de la Seine et devant les cours d'assises d'un certain nombre de départements, la plupart des députés ou sénateurs de province dont les noms ont été prononcés ayant porté plainte au parquet de leurs départements respectifs.

Les distinctions honorifiques accordées aux correspondants étrangers de l'Institut

Paris, 4 janvier. — A l'occasion du centenaire de l'Institut de France des décorations dans la Légion d'honneur viennent d'être conférées à titre étranger à un certain nombre de savants étrangers membres correspondants ou associés de l'Institut.

Signalons une nomination de Grand Officier, faite au profit de M. Cobortsoff, correspondant de l'Académie russe des sciences morales.

Trois savants russes, deux Italiens, un Espagnol et un Anglais sont nommés commandeurs; deux Anglais, un Autrichien, trois Américains, un Grec, trois Neerlandais, deux Italiens, un Suédois et un Suisse sont nommés officiers; enfin, un Espagnol, un Américain, un Hollandais, un Allemand, un Norwégien, un Suédois et un Russe sont nommés chevaliers.

La loi des Fabriques d'Eglises

Montpellier, 4 janvier. — Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, a envoyé à ses prêtres une lettre dans laquelle il traite de la loi des Fabriques.

« Cette réglementation, dit-il, n'est nullement en rapport avec les faibles revenus de nos Fabriques.

» Le clergé admettra-t-il que l'Etat contrôle les honoraires de son clergé? »

Mgr de Cabrières conclut qu'il faut poursuivre la modification de ce décret qui n'était nullement nécessaire.

Le ministre des finances dans le Midi

Marseille, 4 janvier. — Le ministre des finances M. Doumer, voyageant incognito, est arrivé ce matin à Marseille, avec quelques députés; il a été reçu par le Préfet. Il a visité les manufactures de tabac et d'allumettes et s'est fait présenter quelques malades atteints de nécrose. Après un déjeuner à la préfecture, M. Doumer est parti pour Aix.

Marseille, 4 janvier. — M. Doumer, ministre des finances, est arrivé à Aix à 3 heures; il a été reçu par le sous-préfet et le maire.

M. Doumer a visité la ville en landau, puis il s'est rendu à la manufacture d'allumettes, récemment construite, et qui réunit, paraît-il, toutes les améliorations possibles en l'état. Les ouvriers n'ont fait entendre aucune doléance.

Un lunch a été ensuite servi dans le réfectoire des ouvrières; l'une d'elles a offert un bouquet au ministre; M. Audam, maire d'Aix a porté un toast au président de la République, à M. Doumer et au préfet; M. Leydet, député d'Aix, a porté également un toast.

M. Doumer a remercié et vanté les progrès accomplis à la manufacture d'Aix, et a bu à la prospérité de cette ville.

M. Doumer est rentré à Marseille par le train de 6 h. 45. A 7 heures a eu lieu à la Préfecture un dîner intime. Le ministre partira demain pour Nice; il ne s'arrêtera à Toulon que mardi, en revenant à Paris.

La tentative de meurtre commise contre le député socialiste Coutant

Paris, 4 janvier. — Le parquet, ne pouvant déférer au désir exprimé par M. Coutant, député de la Seine, qui demandait, comme on sait, que M. Ballerat, l'auteur de l'agression dont il fut victime dans des circonstances que nous avons rapportées ne fût pas poursuivi, a chargé M. Meyer, juge d'instruction, de suivre l'affaire.

Dans ces conditions, le juge d'instruction a interrogé hier soir M. Ballerat, qui fut avait été amené par le commissaire de police d'Ivry.

A la suite de cet interrogatoire, au cours duquel M. Ballerat promit au juge de lui remettre deux lettres de nature à éclairer pour lui les causes de l'agression, M. Meyer a remis M. Ballerat en liberté provisoire.

M. Coutant va être convoqué au cabinet du juge.

Les tentatives de chantage exercées contre M. Max Lebaudy

Paris, 4 janvier. Il se confirme que M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, a été chargé par le parquet d'ouvrir une information préliminaire sur les tentatives de chantage dont aurait été victime M. Max Lebaudy.

M. Bernard avait convoqué cet après-midi deux témoins pour les interroger dans son cabinet.

Quelque secret qu'on observe au parquet au sujet de cette affaire, il nous revient que dès à présent le commissaire possède les éléments nécessaires pour établir la culpabilité de divers personnages plus ou moins connus.

On affirme que la fortune laissée par M. Max Lebaudy se trouverait considérablement diminuée par des dépenses faites dans les derniers temps de sa vie.

Il ne resterait guère que quinze millions — ce qui est d'ailleurs un assez joli chiffre — sur vingt-sept.

Quant à Mlle Marsy elle aurait touché, d'après notre confrère, une somme de 1,500,000 francs qui lui fut donnée de la main pour l'indemniser de la perte qu'elle éprouvait en abandonnant sa démission de sociétaire de la Comédie-Française.

Le reste de la fortune de M. Lebaudy reviendra à sa mère, à sa sœur et à ses deux frères en parts égales.

Paris, 4 janvier. — M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, chargé d'une enquête préliminaire sur l'affaire Max Lebaudy, a entendu, cet après-midi, à ce sujet, qu'un seul témoin, M. Lalou, directeur de la *France*. D'autres témoins seront convoqués pour lundi matin au cabinet de M. Bernard.

Le départ de Mme Sarah Bernhardt

Paris, 4 janvier. — Hier soir à 6 h. 30, Mme Sarah Bernhardt et sa troupe, comprenant une trentaine de personnes, ont pris le train du Havre. Aujourd'hui a lieu l'embarquement sur le transatlantique la *Champagne*, à destination de New-York. Mme Sarah Bernhardt va faire en Amérique une tournée de cinq mois. On prétend que, depuis quinze ans, elle a gagné, tant à Paris qu'à l'étranger, une dizaine de millions.

Le départ d'Albi, de M. Doux, ancien préfet du Tarn

Albi, 4 janvier. — M. Doux, ancien préfet du Tarn, a quitté définitivement Albi, pour la préfecture de la Corrèze.

Sur le quai de la gare, en dehors de tous les chefs d'administration et des amis du Préfet, à côté de nombreuses dames qui étaient venues saluer Mme Doux, deux délégations, l'une du cercle républicain progressiste de Carmaux, l'autre des verriers de l'usine Ste-Clotilde, ont exprimé leurs regrets à M. Doux.

Une adresse du cercle républicain de Carmaux, portant des félicitations pour avoir maintenu l'ordre dans la rue, pendant la dernière grève des verriers, et avoir fait respecter la liberté du travail, a été remise à M. Doux.

Les rapatriés de Madagascar

Port-Said, 4 janvier. — Le *Iarra*, revenant de Madagascar, vient d'arriver avec vingt passagers de la marine et deux de la légion étrangère, tous convalescents. Aucun décès pendant la traversée, et aucune maladie entraînant la quarantaine.

Les Congrégations religieuses et la Direction des Cultes — Un curieux questionnaire.

Paris, 4 janvier. — Le *Gaulois* de demain publie ce qui suit :

« M. Dumay, directeur des cultes, vient de faire adresser, à un certain nombre de maisons religieuses d'enseignement libre, une circulaire, dans laquelle se trouvent posées les questions suivantes :

« Existe-t-il une œuvre de patronage de l'enfance, une association, un comité qui contribuent à la prospérité de votre » Ecole, à l'instruction, à l'éducation de vos élèves, de vos » anciennes, à un point de vue quelconque?

» S'il en existe, je vous prie de me dire:

» 1° Le nom de l'Association; 2° Date de la fondation; 3° » Date de la reconnaissance d'utilité publique; 4° l'Objet de » l'association d'après ses statuts; 5° Nom du Président, 7° Noms » des membres.

» Pourriez-vous me donner une copie des statuts de l'association?

» J'aurais besoin de votre réponse, affirmative ou négative, » dans le plus bref délai. »

» A la veille de la discussion du projet de loi contre les associations religieuses, les congrégations sont payées pour se mêler, quelles que soient d'ailleurs les œuvres auxquelles elles se dévouent.

« Aussi, est-il infiniment probable que la plupart resteront insensibles aux avances ministérielles, même après avoir pris connaissance du *vota bene* qui fait suite à la circulaire, et où il est dit que le ministre fait dresser cette liste « afin de montrer ce que fait notre pays, » afin d'assurer la culture intellectuelle et morale des » nouvelles générations. »

Le ministère et les socialistes

Paris, 4 janvier. — De M. Cornély, dans le *Gaulois* :

« L'organe socialiste la *Petite République*, se plaignait hier que rien ne fut changé à Carmaux, et qu'il s'y passât des horreurs comme du temps du préfet Doux. La lune de miel du cabinet Bourgeois arrive à son dernier quartier.

» Pour ne pas perdre leur clientèle, les socialistes seront bientôt forcés de renoncer à cette fameuse main tendue qui les plongeait dans le ravissement, et qui ne contenait rien. C'est qu'après avoir dénoncé les agents du ministère, ils seront bien contraints de s'en prendre au ministre lui-même dont l'existence deviendra bien précaire.

» Il faut, évidemment, un certain temps pour que M. Bourgeois passe de la situation d'éclaireur à celle de traître, mais il est en route pour cette transformation nécessaire. »

La verrerie ouvrière de Carmaux

Paris, 4 janvier. — MM. Baudin, Turot, Géraudit-Richard Viviani et Millerand, arbitres désignés pour statuer sur l'emplacement de la verrerie ouvrière, ont quitté Paris ce soir, se rendant à Albi, et de là à Carmaux.

MM. Jaurès et Millerand viennent d'écrire au Ministre des Travaux publics, pour lui signaler un contrat par lequel la Compagnie des Mines de Carmaux s'engage, envers la verrerie de M. Ressequier, à majorer le prix de ses charbons, pour toute autre verrerie existant ou à créer dans la région.

Ils demandent au ministre de faire respecter la lettre et l'esprit de la loi de 1810, et lui annoncent qu'ils le questionneront à la rentrée, sur les mesures qu'il compte prendre à cet effet.

La maladie du prince Alexandre de Prusse

Berlin, 4 janvier. — L'Empereur est arrivé à Berlin à 2 heures; il s'est immédiatement rendu au palais du prince Alexandre, son oncle, où il est resté plusieurs heures auprès du lit du malade. L'Empereur passera la nuit au château. Les médecins craignent que la maladie du prince Alexandre n'ait une issue fatale.

L'enlèvement des princes abyssins

Rome, 4 janvier. — Les journaux officieux italiens essaient d'expliquer l'enlèvement des princes abyssins en Suisse. Ils prétendent que c'est sur leur demande expresse que le docteur Traversi est allé les chercher en Suisse. Ils seront envoyés à Massaouah, parce que, disent-ils, un climat plus chaud leur est nécessaire.

Scène de sauvagerie en Turquie

Constantinople, 4 janvier. — A Orfa, où les nouveaux massacres des Kurdes et des Bédouins ont fait neuf cents victimes, il y a eu des scènes de barbarie inouïes. Les désordres durèrent encore le 1er janvier.

De nouveaux renforts turcs ont été envoyés à Zeitoun. L'intervention des Conseils à Alet n'a pas encore pu s'exercer pour obtenir une capitulation des insurgés de Zeitoun.

Présents offerts au Tzar par le Sultan

Constantinople, 4 janvier. — Les cadeaux du sultan au tzar comprennent un collier estimé 800.000 francs, et une tabatière ornée d'un diamant, apprécié le septième du monde.

L'empereur d'Allemagne et le prince Léopold Graves dissentiments

Berlin, 4 janvier. — Le *Tageblatt* raconte, au sujet des dissentiments de l'empereur avec son beau-frère, que le prince Léopold fit une scène violente à sa femme, lorsque la princesse fut ramenée au palais, après avoir manqué de se noyer en patinant.

L'impératrice, venue pour prendre des nouvelles de sa sœur, ne fut pas reçue et se plaignit, par téléphone, à l'Empereur. Guillaume II monta à cheval, et arriva au château de Glienicke, où se passa, entre les deux beaux-frères, une scène impossible à reproduire.

Le *Tageblatt* dit en outre qu'une compagnie de gardes occupe le château, où le prince Frédéric-Léopold devra rester invisible pour tous, pendant quinze jours. Le gouverneur militaire de Postdam fait prendre, tous les jours, des nouvelles du prince.

L'élection des Côtes-du-Nord

Saint-Brieux, 4 janvier. — Le comité conservateur des Côtes-du-Nord a choisi M. Le Provost de Launay comme candidat au Sénat, en remplacement de M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir, récemment décédé.

Le duc de Feltre et M. l'abbé Le Mée, qui avaient posé leur candidature se sont désistés. Par suite, M. Le Provost de Launay reste seul candidat et son élection paraît assurée.

L'insurrection cubaine

Madrid, 4 janvier. — Les bandes commandées par Maceo et Gomez ont été défaites au combat de Calimette, et dans d'autres rencontres sur les limites de la province de Las Villas. Les insurgés ont tenté de se disperser, mais voyant que la retraite leur était coupée par le général Marin, ils ont dû revenir sur leurs pas et rentrer dans la province de Matanzas. Actuellement ils opèrent sans base ni direction et sont errants d'une province à l'autre. C'est ce qui expliquerait comment de petites bandes ont été aperçues dans la province de la Havane.

Les insurgés continuent à détruire tout ce qu'ils rencontrent, brûlant les plantations, coupant les fils téléphoniques et les voies ferrées, et massacrant les paysans qui leur sont hostiles.

Avant-hier soir, ils ont tué un surveillant et deux ouvriers sur l'embranchement de Las Cabezas. Leur fractionnement par petits groupes leur permet de se livrer à des excès sans que les six colonnes de troupes espagnoles qui les cernent puissent les en empêcher. Dans ces conditions, les rencontres entre les rebelles et les soldats réguliers n'ont plus qu'une faible importance.

Madrid, 4 janvier. — Le *Journal officiel de la Havane* publie les décrets déclarant l'état de guerre dans les provinces de la Havane et de Pinar del Rio, plusieurs bandes d'insurgés y ayant fait leur apparition.

D'autres décrets ordonnent la réquisition des chevaux, afin que les rebelles ne puissent pas les utiliser.

La défense du Canada

Londres, 4 janvier. — On télégraphie d'Ottawa au *Times* que le premier ministre du Canada aurait donné sa démission, Sir Ch. Tupper le remplacerait.

On annonce, d'autre part, que le colonel Laggs, chef des milices du Canada, se rend en Angleterre afin de s'entretenir avec les autorités militaires du moyen de renforcer les défenses de la colonie. Il est probable que les batteries de campagne seront portées de une à six pièces chacune.

MISCELLANÉES

Le langage des pierres précieuses. — Les anciens attribuaient de merveilleuses propriétés à beaucoup de pierres précieuses; sans ajouter foi aux fables dont ces bijoux pouvaient être l'objet, il est intéressant de connaître quelle était précisément l'influence attribuée à chaque pierre. C'est ce que nous allons essayer d'indiquer.

Le grenat, promettait constance et fidélité dans les engagements. Rappelons que le grenat est une pierre rouge vif dont la plus belle espèce est le grenat oriental. C'est une pierre d'un prix très élevé quand elle est d'une taille un peu volumineuse, elle est d'un rouge cramoisi transparent et limpide. On l'emploie taillée en cabochons unis ou à facettes et chevée, c'est-à-dire creusée en dessous pour augmenter sa transparence.

L'*Améthyste*. — L'améthyste était un préservatif contre les passions violentes.

C'est une pierre estimée à condition qu'elle soit bien dure de nuance et que cette nuance soit d'un bleu violet velouté.

Le saphir, dénotait la désillusion; marquait le repentir.

Le saphir est de couleur bleu-vif. Les saphirs de l'Inde sont les plus purs et d'un grand prix.

L'*Emeraude*, découvrait les faux amis et assurait une fidèle affection.

L'émeraude est une belle pierre verte qui nous vient d'Orient ou de l'Amérique du Sud. Quand elle est sans défaut, elle possède une grande valeur, que l'on classe immédiatement après celle du diamant et du rubis.

L'Agate. — L'agate assurait longue vie, santé, prospérité.

Nos collégiens connaissent toutes les agates, les agates veines comme ils disent, et leurs nombreuses variétés. Il y en a à peu près de toutes les couleurs.

On en fait des cachets, des camées, des vases et autres objets. Pour ceux-ci on en emploie surtout l'*onyx*, variété d'agate.

L'industrie fabrique des agates fausses. Elle est parvenue à travailler les agates naturelles; elles les blanchit en le faisant bouillir dans l'acide chlorhydrique. Elle les noircit en les trempant dans l'huile bouillante puis dans l'acide sulfurique.

Le Rubis, découvrait le mal, corrigeait le malheur résultant d'une amitié trompée.

Le Rubis est une belle pierre rouge, pelite, qui vient de l'Inde et dont la variété la plus précieuse appartient au genre spinelle que les lapidaires classent parmi les pierres précieuses les plus estimées.

Il y a beaucoup de variétés de rubis. On en fait une grande consommation pour les pivots de montres. La chimie est parvenue à produire artificiellement le rubis.

Le Sardoine, assurait la fidélité conjugale.

La sardoine est une variété d'agate qu'on trouve surtout en Chine.

La Chrysolithe, disait de celui qui la possédait qu'il était libre de toute passion mauvaise, de tristesse et de crainte.

La chrysolithe est une pierre jaune dont la principale espèce est appelée la chrysolythe orientale ou chatoyanté.

L'opale, dénotait chez son propriétaire la foi, l'espoir et la pénétration de vue. On a donné le nom d'opale à un certain nombre de pierres précieuses. La plus remarquable est l'opale irisée, appelée encore opale noble ou orientale, elle a des reflets d'Iris qui brillent dès teintes les plus vives et les plus variées.

Le topaze, — fidélité, amitié, prévenait les rêves fâcheux.

Le topaze est de couleur jaune. On la trouve assez abondamment au Brésil d'où elle nous arrive toute taillée. Il est une variété de topaze appelée topaze brûlée qui est de couleur rosâtre et que l'on obtient en soumettant la topaze jaune à l'action de la chaleur.

La Turquoise. — Prospérité en affection.

La turquoise est opaque et de couleur bleu-clair ou verdâtre, elle est dure et peut prendre un beau poli. La variété la plus estimée est la turquoise pierreuse ou orientale.

Corps étranger dans l'oreille. — Un moyen facile et sans danger est d'injecter de l'eau tiède dans l'oreille à l'aide d'une petite seringue. Le corps étranger laisse passer derrière lui le jet de liquide et finit par être expulsé. Si le corps étranger est un petit insecte vivant, prier un fumeur d'envoyer un jet de fumée de tabac dans l'oreille. Injecter de l'eau tiède ensuite pour obtenir le résultat désiré.

Agoraphobie. — Savez-vous ce que c'est que l'agoraphobie? C'est l'angoisse, la crainte exagérée des rues et des places publiques. Il y a de pauvres femmes qui, lorsqu'elles doivent traverser une place ou une rue tant soit peu fréquentée, sont prises d'une peur qui paralyse les mouvements, fait battre le cœur, donne du vertige et des bourdonnements d'oreille. C'est l'agoraphobie. Cette maladie plus incommode que dangereuse, relève de l'hydrothérapie et du traitement des névropathies.

Vérification du chocolat. — Prenez un morceau de chocolat, concassez-le, chauffez-le dans à peu près dix fois autant d'eau, Remuez jusqu'à dissolution complète. Cela fait, laissez refroidir et filtrez.

Si le chocolat est pur, la liqueur filtrée rapidement, devient rouge clair et garde une agréable saveur de cacao. Il reste sur le filtre un résidu brunâtre qui séché, se réduit facilement en poudre.

Si le chocolat est sophistiqué, il filtre lentement; la liqueur qui passe est trouble, elle tourne au jaune et prend une saveur douceâtre caractéristique. Le dépôt du filtre sèche lentement et se fige en une masse épaisse.

Aux ennemis des machines. — Voici ce que leur répond Arago dans son éloge historique de Watt :

« S'obstiner à exécuter de main d'homme, laborieusement, chèrement, des travaux que les machines réalisent en un clin d'œil et à bon marché; assumiler les » prolétaires à des brutes; leur demander des efforts » journaliers qui ruinent leur santé, et que la science » peut tirer au centuple de l'action du vent, de l'eau, de » la vapeur, ce serait marcher en sens contraire du but » qu'on veut atteindre; ce serait vouer les pauvres à la » nudité, réserver exclusivement aux riches une foule » de jouissances qui sont maintenant le partage de tout » le monde; ce serait enfin, revenir de gaité de cœur aux » siècles d'ignorance, de barbarie et de misère. »

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,75
100 cartes ivoire gravure	2,75
100 cartes ivoire deuil	3,00
100 cartes ivoire deuil, gravure	4,00

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour..... 2,25
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure).. 3,25
Même boîte deuil, imprimées..... 3,75
» » » gravure..... 4,75

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette, Anti-Socialiste rédigé en flamand et français.

Beau choix de Papiers à Lettres.

depuis 0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes; 0,80 pour 50 feuilles et 50 enveloppes.

LES PHASES DE LA VIE

A l'âge de deux ans, j'adorais mon lolo;
Je m'amusais, plus tard avec une poupée.
J'ai vingt ans aujourd'hui, je désire être aimée;
Aussi je me parfume au savon du Congo.

Alice Naitbad, au savonnier Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'Union Sociale et Patriotique rappelle aux personnes qui, faute d'inscription sur les listes électorales, n'ont pas voté le 28 juillet dernier, que la revision de ces listes se fait jusqu'au 15 janvier. Toute demande faite après cette date serait tardive et ne donnerait pas le droit de prendre part aux élections municipales de mai prochain.

Un certain nombre de jeunes gens, français étrangers à notre ville, qui habitent et travaillent à Roubaix depuis nombre d'années, ont négligé d'y faire faire leur inscription, les uns sont restés inscrits à leurs anciennes résidences alors que la distance les empêche d'y retourner aux jours d'élections, les autres ne sont plus inscrits nulle part et dans les deux cas ces électeurs se privent eux mêmes de leur droit de vote. Le Comité se permet de leur rappeler que leur titre de Français et l'intérêt qu'ils doivent porter à leur ville d'adoption, leur commandent de ne pas se désintéresser de nos luttes électorales et les engage à faire *dès maintenant* le nécessaire à la Mairie (*bureau des élections*) pour qu'ils soient en mesure de voter aux prochaines élections municipales.

Cet appel pouvant rester ignoré d'un certain nombre d'intéressés, le comité invite tous ses amis à lui signaler les électeurs qui, à leur connaissance, se trouvent dans le cas signalé.

Un membre du comité de l'Union sociale et patriotique se trouve au siège de l'Union, café Pandore, rue Pauvrée 28, les mercredi et samedi de chaque semaine, de 8 à 10 heures du soir, pour y recevoir les communications et demandes de renseignements.

La dette de Roubaix. — La ville de Roubaix, par des emprunts nécessités pour l'exécution de grands travaux, a inscrit, à son budget de 1896, une somme de 1.226.956 fr. 96 pour amortir ou payer les annuités et intérêts de ces emprunts.

Cette somme se décompose comme il suit : 400.000 fr.; 36e annuité de l'emprunt de 2 millions de Roubaix-Tourcoing, pour l'établissement de la distribution des eaux de la Lys; 305.671 fr.; 1re annuité de l'emprunt de 6.280.000 fr. pour l'établissement d'une distribution d'eau potable commune aux villes de Roubaix et de Tourcoing.

L'amortissement de l'emprunt de 10,000,000 pour grands travaux d'utilité publique, exige une somme de 518,983 fr. 28; 5,555 fr. 25 pour les intérêts de l'emprunt à la Caisse des chemins vicinaux; 14.192 fr., montant des 22e et 23e semestres d'amortissement de l'emprunt de 634,800 fr. à la Caisse des Ecoles.

Les intérêts de l'emprunt de 1,240,000 fr', réalisé par conversion à 4,158,000 fr., pour création d'un second hopital et de places publiques s'élèvent à 67,814 fr. 134.469 fr. 02 pour les intérêts et l'amortissement de l'emprunt de 2,156,900 fr. pour la conversion des emprunts de 1,382.000 fr. et de 980,000 fr.

Les droits dus au Trésor pour valeurs au porteur ou transmissibles sans transfert de la conversion de l'emprunt de 1,240,000 fr. se montent à 3,800 fr.; 21,000 fr. pour des droits semblables pour les emprunts de Roubaix-Tourcoing; 689 fr. 10 pour le droit de timbre sur les obligations; 50 fr. pour remboursement d'obligations et payement de coupons par le Crédit Lyonnais à Paris.

La construction d'un nouvel hospice, 51.168 fr. 56 et 3.634 fr. 75. pour les intérêts sur la somme restant à payer du prix d'un terrain acquis pour la construction d'une caserne de gendarmerie.

Nous dirons, dans un autre article, ce que la ville de Roubaix a encore à payer pour amortir ces emprunts, à quel chiffre se monte sa dette.

Le pavage du terre-plein de la Grand'Place. — Nous avons dit déjà que les travaux de pavage du terre-plein de la Grand'Place, avaient été commencés. La gelée et la neige les avaient interrompus pendant quelques jours; ils ont été repris et sont poussés avec la plus grande activité.

Il faut espérer qu'il seront terminés avant le mauvais temps et que ce passage des plus fréquentés, sera rendu à circulation le plus tôt possible.

Chronique artistique. — Remarqué à la vitrine d'un tapissier de la rue du Pays, un excellent portrait signé Augustin Lefebvre.

Nous avons eu l'occasion, lors de l'exposition de Tourcoing, de rendre hommage au talent de l'artiste Roubaisien qui avait reproduit d'une façon saisissante les traits de la centenaire de Wattrelos, Mme Vve Lécroart-Roussel.

Nous retrouvons dans cette nouvelle œuvre de M. Auguste Lefebvre les mêmes sérieuses qualités qui avaient déjà attiré notre attention : dessin soigné, excellente coloration et surtout expression très bien saisie, très « vivante » du modèle.

C'est là un de ces bons portraits qui ne peuvent manquer d'arrêter les regards des connaisseurs. DE L'E.

Le tirage au sort. — Les listes de tirage au sort des conscrits de Roubaix de la classe 1895, ont été affichées samedi, à l'entrée de la cour des Sapeurs-Pompiers, côté gauche.

Les réclamations concernant les maladies ne sont pas portées sur ces listes. Ceux qui auraient quelques observations à adresser sont priés d'en référer *par écrit* à M. le Maire et de joindre à leur demande des pièces justificatives.

Il y a 1148 inscrits, répartis comme suit : Canton Est, 453; Canton Nord, 440; Canton Ouest, 255.

Médaille coloniale. — Un de nos concitoyens, M. Edouard Bury, rue de l'Ommelet